

Épargne salariale

Partage de la valeur : levier stratégique pour les PME en 2025

En janvier 2025, la loi « Partage de la valeur » va entrer en vigueur. Le Groupe VYV dévoile les résultats d'une étude exclusive, réalisée avec Kantar auprès des employeurs dans les entreprises françaises de 11 à 49 salariés. Cette enquête révèle les perceptions, les attentes et les besoins des entreprises en matière d'épargne salariale. Ce dispositif, encore trop méconnu, est pourtant perçu comme crucial pour renforcer la compétitivité et l'engagement dans les PME.

L'épargne salariale : un atout pour fidéliser

Selon l'étude, **80% des employeurs de 11 à 49 salariés estiment que l'épargne salariale est un levier efficace pour fidéliser** et motiver leurs équipes. Près de 40% des entreprises équipées de dispositifs d'épargne salariale ont fait ce choix depuis moins de 5 ans, confirmant un mouvement d'adoption accéléré dans les PME. L'intéressement et la Prime de Partage de la Valeur restent les dispositifs privilégiés.

Des défis de conformité avec la loi « Partage de la valeur »

Alors que la loi imposera dès le 1er janvier 2025 à toute entreprise rentable de 11 à 49 salariés de mettre en place un dispositif de partage de la valeur, les résultats de l'étude montrent que **75 % des entreprises interrogées ne sont pas encore conformes à cette législation**. Moins de la moitié connaissent l'existence de la loi, et **seules 25 % en comprennent les implications précises**. Les entreprises expriment un fort besoin d'accompagnement sur les coûts, les modalités de mise en place et la réglementation.

L'économie sociale et solidaire encore en retrait

L'étude montre que **le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) reste moins impliqué dans les dispositifs d'épargne salariale**, malgré un intérêt croissant. Plus de la moitié des organisations ESS interrogées souhaitent en savoir plus sur l'épargne salariale et considèrent que cela pourrait renforcer l'engagement des collaborateurs dans leur structure.

Le Groupe VYV, premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, accompagne au quotidien ses entreprises clientes et les salariés afin de répondre au mieux à leurs attentes en termes d'épargne salariale. Fort de son expérience, il propose des solutions personnalisées à chaque profil.

« Nous croyons fermement que la protection sociale des salariés des petites entreprises est à un tournant, avec une montée en puissance de l'épargne salariale et de ses bénéfices dans les années à venir. »

Catherine Touvrey,
directrice Assurance et
Protection sociale du
Groupe VYV

Retrouvez sur [ce lien](#) les chiffres clés de l'étude.

Cette étude a été réalisée auprès de 480 entreprises de 11 salariés et plus du secteur marchand dont 249 entreprises de 11 à 49 salariés.

Le Groupe VYV, résolument engagé pour une santé accessible

Premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, le Groupe VYV agit pour rendre la santé accessible à tous. Parce qu'il considère la santé comme un tout, il intervient au travers de ses trois métiers (assurances & retraite, soins & accompagnement, logement) sur la majorité des facteurs qui impactent la santé. Son réseau d'agences et d'établissements, déployé sur l'ensemble du territoire, lui permet d'être au plus près des besoins des employeurs publics et privés, de protéger 10,5 millions de personnes, en accompagner et soigner 6 millions, et en loger près de 400 000. Fortes de l'action de leurs 10 000 élus locaux et militants dans leurs territoires, et de leurs 46 000 collaborateurs, les mutuelles et entités du Groupe VYV s'engagent à favoriser, dans toutes leurs solutions, la co-construction et le dialogue avec leurs publics, l'accessibilité pour toutes et tous, l'ancrage local et l'éco-responsabilité.

www.groupe-vyv.fr



Contacts presse

Valentine Vilarem : valentine.vilarem@groupe-vyv.fr / 07 88 40 76 22

Isabelle Poret : isabelle.poret@groupe-vyv.fr / 06 37 97 20 17